

Domaine d'utilisation*



AGRO ALIMENTAIRE



INDUSTRIE LÉGÈRE



SECOND OEUVRE



ESPACES VERTS



MAINTENANCE

Caractéristiques techniques

Lunettes de protection

Oculaire: 100% polycarbonate incolore, monobloc.

Épaisseur oculaire: 2,10 mm.

Traitement: anti-buée et anti-rayures.

Cadre: 100% polycarbonate.

Branches: 100% polycarbonate, avec insert anti-glisse (TPR).

Vis en acier inoxydable.

Pont de nez: 100% TPR.

Coloris: noir et gris.

Conditionnement: carton de 100 pièces.

Sous-conditionnement: boîte de 10 pièces (sachet individuel).

Poids: 27 g.



Avantages

Solidité renforcée grâce à la matière (polycarbonate).

Très bon maintien grâce aux inserts anti-glisse.

Traitement contre les rayures et la buée.

Qualité et fiabilité d'une production certifiée ISO 9001 / ISO 14001.

Cavalier inclus pour suspension en magasin destiné aux professionnels.

Protection
DES YEUX

Certification

Ce produit est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Catégorie II. Certifié par **SGS FIMKO Ltd**, organisme notifié n°0598.

EN ISO 16321-1: 2021

SINGER® UL1,2 CT 1 CE

MARQUAGE DE L'OCULAIRE

16321 SINGER® CT 1-M CE

MARQUAGE DE LA MONTURE



Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr>

MARQUAGE DE L'OCULAIRE

SINGER  **B C D E C E**

MARQUAGE DE LA MONTURE

A SINGER  **C D E F C E**

A

NORMES*

EN ISO 16321-1

Protection des yeux et du visage à usage professionnel.
Partie 1 : exigences générales

EN ISO 16321-2

Protection des yeux et du visage à usage professionnel.
Partie 2 : exigences complémentaires
(soudage et les techniques connexes)

EN ISO 16321-3

Protection des yeux et du visage à usage professionnel
Partie 3 : exigences complémentaires
(protecteurs grillagés)

B

PUISSANCE OPTIQUE**

Sans marquage

Puissance optique améliorée ou non.

1

Puissance optique améliorée et revendiquée.

C

TYPE DE FILTRE + ÉCHELON

U

Filtre de protection UV.

Échelon allant de 1,2 à 5.
(1,2/1,4/1,7/2/2,5/3/4/5).

U 1,2 = Faible rayonnement / longueur d'onde < 313 nm.
U 5 = Fort rayonnement dans le domaine visible et UV.

G

Filtre de protection solaire.

Échelon allant de 0 à 4.
(0/1/2/3/4).

G 0 = Luminosité inexistante / utilisation en intérieur.
G 4 = Luminosité extrême / utilisation en montagne & mer.

R

Filtre de protection IR.

Échelon allant de 1,2 à 10.
(1,2/1,4/1,7/2/2,5/3/4/5/6/7/8/9/10).

R 1,2 = Source des températures moyenne jusqu'à 1050°C.
R 10 = Source des températures moyenne jusqu'à 2220°C.

W

Filtre de soudage.

Échelon allant de 1,2 à 16.
(1,2/1,4/1,7/2/2,5/3/4/5/6/7/8/9/10/11/12/13/14/15/16).

	TIG	MAG	MIG
W 8	10 – 30 A	1,5 – 70 A	/
W 9	30 – 70 A	70 – 100 A	70 – 125 A
W 10	70 – 125 A	100 – 150 A	125 – 175 A
W 11	125 – 200 A	150 – 200 A	175 – 225 A
W 12	200 – 300 A	200 – 300 A	225 – 300 A
W 13	300 – 350 A	300 – 450 A	300 – 400 A
W 14	/	450 – 650 A	400 – 500 A

Le symbole L** peut-être utilisé conjointement (soit UL, GL ou RL).

Il indique la possibilité de détection des feux de signalisation.

D

RÉSISTANCE MÉCANIQUE

Sans symbole

Niveau minimal de résistance mécanique.

C

Résiste aux particules lancées à 45 m/s.

D

Résiste aux particules lancées à 80 m/s.

E

Résiste aux particules lancées à 120 m/s.

HM

Résiste aux impacts de masses élevées.

Le symbole T peut-être utilisé conjointement (soit CT, DT, ET ou HMT).

Il indique que les particules sont lancées à des températures extrêmes lors du test.

E

ENVIRONNEMENT D'UTILISATION

Sans symbole

Usage général.

K**

Anti-rayures.
(Déterioration des surfaces par des particules fines)

N**

Résistance à la buée.

3*

Gouttelettes.

6*

Jets de liquides.

4*

Grosses particules de poussière.

5*

Gaz et fines particules de poussière.

CH

Résistance chimique.

9

Métal fondu et solides chauds

7

Chaleur radiante.

F

TOUR DE TÊTE*

1-S

Petites tailles.

2-S

1-M

Moyennes tailles.

2-M

1-L

Grandes tailles.

2-L

(*) Marquage sur monture uniquement. (**) Marquage sur oculaire uniquement.